

**DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
COMMUNE DE LA TOUR-SAINT-GELIN
5 rue de la Mairie
37120 LA TOUR-SAINT-GELIN**

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le

Lundi 09 avril 2018 à 20 H 00 à la mairie

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Martial TESTON

ORDRE DU JOUR :

2018-04-09-01 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 mars 2018
2018-04-09-02 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
2018-04-09-03 : Budget principal de la commune - Approbation du compte de gestion 2017
2018-04-09-04 : Budget principal de la commune – Adoption du compte administratif 2017
2018-04-09-05 : Budget principal de la commune - Affectation du résultat
2018-04-09-06 : Budget principal de la commune – vote du budget 2018
2018-04-09-07 : Budget Service Assainissement - Approbation du compte de gestion 2017
2018-04-09-08 : Budget Service Assainissement - Adoption du compte administratif 2017
2018-04-09-09 : Budget Service Assainissement - Affectation du résultat
2018-04-09-10 : Budget Service Assainissement - Vote du budget 2018
2018-04-09-11 : Budget Bâtiment Industriel - Approbation du compte de gestion 2017
2018-04-09-12 : Budget Bâtiment Industriel - Adoption du compte administratif 2017
2018-04-09-13 : Budget Bâtiment Industriel - Affectation du résultat
2018-04-09-14 : Budget Bâtiment Industriel - Vote du budget primitif 2018
2018-04-09-15 : Concessions dans le cimetière
2018-04-09-16 : Subventions aux associations
2018-04-09-17 : Questions diverses

Séance du 09 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 03 avril 2018, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Martial TESTON, Maire.

Etaient présents : Martial TESTON, Bernard DOLATA, Dominique BESNARD, Xavier BERNARD, Emmanuel ROY, Olivier DESERT, Emilie DYS, Claude LE FUR, Ghislaine BÉCEL, Valérie RAINEAU BOUCHER, Eric VARRET.

Etaient excusés : Guylaine BERTON, Johan PION, Grégoire BOUILLON.

Guylaine BERTON a donné pouvoir pour la représenter, parler et voter en son nom à Valérie RAINEAU BOUCHER.

Emmanuel ROY a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-04-09-01
APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 MARS 2018

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 13 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2018-04-09-02
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 1 % le taux des taxes pour 2018 :

- Taxe d'habitation ----- 8.66 %
- Taxe foncière (bâti) ----- 11.64 %
- Taxe foncière (non bâti) ----- 37.53 %

DELIBERATION N° 2018-04-09-03
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT,

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le compte de gestion 2017 du budget communal dressé par le receveur municipal,
- après s'être assuré que le compte de gestion de Monsieur le Receveur reprend en ses écritures les titres et mandats émis, ainsi que les décisions modificatives votées par le Conseil Municipal au cours de l'année,
- après avoir délibéré, déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2017 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION N° 2018-04-09-04
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. DOLATA Bernard, 1^{er} adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Martial TESTON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
		Résultat reporté	- 78 056.78 E
		Dépenses de l'exercice	53 529.93 E
Résultat reporté	+ 128 501.58 E	Recettes de l'exercice	145 907.24 E
Dépenses de l'exercice	380 091.50 E	Résultat de clôture	+ 14 320.53 E
Recettes de l'exercice	379 818.44 E	Restes à réaliser	
Résultat de clôture	+ 128 228.52 E	Dépenses	0.00 E
		Recettes	0.00 E
		Résultat définitif	+ 14 320.53 E

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2018-04-09-05
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu l'exposé concernant l'affectation du résultat relatif à l'excédent de la section de fonctionnement 2017, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant les résultats excédentaires de l'exercice 2017 se composant comme suit :

Résultat de fonctionnement 2017 : - 273.06 E
 Résultat antérieur : + 128 501.58 E
 Résultat global : + 128 228.52 E

décide l'affectation suivante du résultat excédentaire qui sera inscrit au budget primitif 2018 :

- En section d'investissement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 0 E

- En section de fonctionnement au compte 002 : 128 228.52 E

DELIBERATION N° 2018-04-09-06
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – VOTE DU BUDGET 2018

Monsieur Le Maire présente le budget primitif.

Après examen du budget, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter les participations communales telles qu'elles sont présentées au budget, de voter et d'arrêter le budget primitif 2018 tel qu'il est présenté lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement équilibrée en recette et en dépense à : 478 389.52 Euros
Section d'investissement équilibrée en recette et en dépense à :82 000.00 Euros

DELIBERATION N° 2018-04-09-07
BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT,
Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le compte de gestion 2017 du budget du service assainissement dressé par le receveur municipal,
- après s'être assuré que le compte de gestion de Monsieur le Receveur reprend en ses écritures les titres et mandats émis, ainsi que les décisions modificatives votées par le Conseil Municipal au cours de l'année,
- après avoir délibéré, déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2017 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION N° 2018-04-09-08
BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT,
Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. DOLATA Bernard, 1^{er} adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Martial TESTON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
	Résultat reporté 4 435.51 E
	Dépenses de l'exercice 27 202.50 E
Résultat reporté + 11 945.79 E	Recettes de l'exercice 30 712.58 E
Dépenses de l'exercice 43 257.58 E	Résultat de clôture + 7 945.59 E
Recettes de l'exercice 42 426.29 E	Restes à réaliser
Résultat de clôture + 11 114.50 E	Dépenses 0.00 E
	Recettes 0.00 E
	Résultat définitif + 7 945.59 E

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2018-04-09-09
BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT –AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu l'exposé concernant l'affectation du résultat relatif à l'excédent de la section de fonctionnement 2017, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant les résultats excédentaires de l'exercice 2017 se composant comme suit :

Résultat de fonctionnement 2017 : - 831.29 E
Résultat antérieur : + 11 945.79 E
Résultat global : + 11 114.50 E

décide l'affectation suivante du résultat excédentaire qui sera inscrit au budget primitif 2018 :

- En section d'investissement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 0 E
- En section de fonctionnement au compte 002 : 11 114.50 E

DELIBERATION N° 2018-04-09-10
BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT – VOTE DU BUDGET 2018

Monsieur Le Maire présente le budget primitif.

Après examen du budget, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter les participations communales telles qu'elles sont présentées au budget, de voter et d'arrêter le budget primitif 2018 tel qu'il est présenté lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement équilibrée en recette et en dépense à : 53 814.03 Euros
Section d'investissement équilibrée en recette et en dépense à : 38 658.17 Euros

DELIBERATION N° 2018-04-09-11
BUDGET BATIMENT INDUSTRIEL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT,
Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le compte de gestion 2017 du budget bâtiment industriel dressé par le receveur municipal,
- après s'être assuré que le compte de gestion de Monsieur le Receveur reprend en ses écritures les titres et mandats émis, ainsi que les décisions modificatives votées par le Conseil Municipal au cours de l'année,
- après avoir délibéré, déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2017 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION N° 2018-04-09-12
BUDGET BATIMENT INDUSTRIEL – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. DOLATA Bernard, 1er adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Martial TESTON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Résultat reporté	+ 297.41 E	Résultat reporté	0 E
Dépenses de l'exercice	0 E	Dépenses de l'exercice	0 E
Recettes de l'exercice	0 E	Recettes de l'exercice	0 E
Résultat de clôture	+ 297.41 E	Résultat de clôture	0 E
		Restes à réaliser	
		Dépenses	0.00 E
		Recettes	0.00 E
		Résultat définitif	0 E

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2018-04-09-13
BUDGET BATIMENT INDUSTRIEL – AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu l'exposé concernant l'affectation du résultat relatif à l'excédent de la section de fonctionnement 2017, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant les résultats excédentaires de l'exercice 2017 se composant comme suit :

Résultat de fonctionnement 2017 :+ 297.41 E
Résultat antérieur :0.00 E
Résultat global : + 297.41 E

décide l'affectation suivante du résultat excédentaire qui sera inscrit au budget primitif 2018 :

- En section d'investissement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 0 E
- En section de fonctionnement au compte 002 : 297.41 E

DELIBERATION N° 2018-04-09-14
BUDGET BATIMENT INDUSTRIEL –VOTE DU BUDGET 2018

Monsieur Le Maire présente le budget primitif.

Après examen du budget, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter les participations communales telles qu'elles sont présentées au budget, de voter et d'arrêter le budget primitif 2017 tel qu'il est présenté lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement équilibrée en recette et en dépense à : 297.71 Euros

Section d'investissement équilibrée en recette et en dépense à : 0.00 Euros

DELIBERATION N° 2018-04-09-15
CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les concessions actuelles ne respectent plus l'emprise des 2 m² précédemment facturées.

Il propose donc, à compter du 1^{er} mai 2018, de vendre la concession sur la base de 3 m² sans changer le tarif au m².

Le conseil municipal approuve cette proposition.

DELIBERATION N° 2018-04-09-16
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle la création de l'association Not' en Stock qui animera la fête de la musique sur la commune. Il propose au conseil municipal de lui verser une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser la somme de 100 € à l'Association Not' en Stock.

DELIBERATION N° 2018-04-09-21
QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au projet de remplacement du transformateur de la rue de l'église par le SIEIL, la commune recevra des devis pour l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques.
- ✓ Il propose, par ailleurs, d'organiser une rencontre avec le conseil municipal de Courcoué afin de discuter de la possibilité de fusionner nos deux communes.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est déclarée close.

